

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-09-28-BD-16 :

ZAC du Parc du Technopôle : agrément de Metz Métropole concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot K.

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 30 janvier 2012 confiant, par Traité et pour une durée fixée à 15 ans, à la SPL SAREMM la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Parc du Technopôle,
VU l'article 12.2 dudit traité, stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que les prix et les modalités de paiement,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder le terrain concerné et de permettre ainsi le développement des activités de PM Electricité, PM Chauffages et 2M Réalisation,
VU les modalités de cession suivantes :

Maître d'ouvrage

- SCI QUATRAIME

Parcelle et droits à construire

- Terrain d'une surface de 5 049 m² environ, comprise dans l'ilot K,
- Droits à construire : 2 288 m² de surface prévisionnelle de plancher.

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession s'établit à environ 227 205 € HT, TVA sur marge en sus, sur la base du prix bilan de 45,00 € HT/m² de terrain.

Modalités de paiement

- Un acompte de 10% du prix HT devra être versé à la signature de la promesse synallagmatique de vente.
- Le solde du prix, majoré de la TVA sur marge, sera payable à la signature de l'acte réitératif de vente.

AGRÉE les modalités de cette cession au bénéfice de la SCI QUATRAIME pour l'implantation d'un bâtiment d'activités composé de bureaux et d'une halle de stockage,
AUTORISE Monsieur le Président à signer le cahier des charges de cession de terrain.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE : AGRÉMENT DE METZ MÉTROPOLE CONCERNANT LES MODALITÉS DE CESSIION D'UNE PARTIE DE L'ÎLOT K




- périmètre de la ZAC
- parcelle d'implantation de la SCI QUATRAIME



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 11 – DSP pour le transport urbain de voyageurs : rapport annuel 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport TMM.	1	
Point 12 – Prise en charge par MM du coût de l'abonnement de transport Le Mel' pour certains élèves scolarisés en primaire.	1	
Point 13 – Metz à Vélo : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : convention.	1	
Point 14 – Lancement de l'Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM.	1	
Point 15 – ZAC "Pôle Santé-Innovation de Mercy" : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
<i>Annexe</i> : Note de conjoncture année 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux de cession de droits à construire.	3	
<i>Annexe</i> : Plan.	1	
Point 16 – ZAC du Parc du Technopôle : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot K.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL